



## **Vice-président/Vice-présidente**

Mandat de 2 ans

- Assiste le président et le remplace officiellement lorsque ce dernier est absent ou ne peut agir.
- S'occupe spécialement des affaires internes de l'association et est le conseiller en matière de conduite des membres.
- Exécute tout autre travail qui lui est dévolu par le conseil d'administration.
- Représente l'association auprès du CAPM.

Mise en candidature de : \_\_\_\_\_  
au poste de Vice-président/Vice-présidente d'AM St-Hubert.

Proposé par : \_\_\_\_\_

Appuyé par : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_